

Radisson annonce la clôture d'un placement privé à 5 millions \$, incluant l'augmentation de la participation de M. Rob McEwen

Le présent communiqué ne doit pas être distribué aux agences de diffusion de communiqués de presse des États-Unis ni diffusé aux États-Unis

ROUYN-NORANDA, Québec, 19 déc. 2019 -- **Ressources minières Radisson Inc. (TSX-V : RDS, OTC : RMRDF)** (« **Radisson** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer la clôture du placement privé préalablement annoncé, pour une valeur de globale de 5 000 000 \$ (le « **placement** »). Le placement a été conduit, conformément aux termes et conditions d'une convention de placement pour compte conclue entre la société et un consortium de courtiers dirigé par Clarus Securities Inc. et Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc., en leur qualité de co-chef de file, et incluant Canaccord Genuity Corp., Eight Capital Corp. et PI Financial Corp. (collectivement, les « **Courtiers** »). Le placement consiste en l'émission de 13 391 230 actions de catégorie A dans le capital social de la Société, chacune étant qualifiée d'« action accréditive » dans le cadre d'une convention de don de bienfaisance (les « **actions accréditives de charité** ») à un prix de 0,297 \$ par action accréditive de charité pour un produit brut de 3 977 195,31 \$ et de 4 011 000 actions de catégorie A dans le capital social de la Société, chacune étant qualifiée d'« action accréditive » (les « **actions accréditives du Québec** ») à un prix de 0,255 \$ par action accréditive du Québec pour un produit brut de 1 022 805 \$ (collectivement avec les actions accréditives de charité, les « **actions accréditives** »).

La société est heureuse d'annoncer la participation de M. Rob McEwen, pour une seconde fois en 2019, alors qu'il a procédé à l'achat de 3 030 000 actions accréditives de charité via Evanachan Limited. M. McEwen est le président du conseil d'administration et le principal actionnaire de McEwen Mining Inc. et le fondateur, l'ex-président du conseil d'administration et chef de la direction de Goldcorp Inc. récemment acquise par la société Newmont. Son investissement représente approximativement 3,36% de Radisson.

« Nous sommes emballés de la participation active de Rob McEwen à nos activités de financement. M. McEwen a un parcours de route très fructueux en tant qu'opérateur et investisseur dans des opportunités aurifères à haute teneur » commente **Mario Bouchard, Président et chef de la direction de Radisson**. *« Ce financement fut également fortement supporté par des institutions actives et actionnaires de Radisson et par des initiés de la société.*

Ce placement privé augmente l'encaisse de notre société à approximativement \$9 M, nous positionnant ainsi pour le plus large programme d'exploration jamais complété en une seule année au projet O'Brien en 2020 ».

Le produit brut reçu par la Société pour la vente d'actions accréditives sera utilisé pour encourir des frais d'exploration au Canada (« **FEC** ») considérés comme des « dépenses minières déterminées » (au sens octroyé à cette expression dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada)) pour le projet aurifère O'Brien de la province de Québec. La Société renoncera aux FEC en faveur des souscripteurs, au plus tard le 31 décembre 2019, pour un montant total au moins égal au montant brut souscrit pour l'émission des actions accréditives. Pour les acquéreurs d'actions accréditives du Québec résidant au Québec, 10 % du montant des FEC sera exigible afin d'être inclus dans la déduction « compte relatif à certains frais québécois d'exploration » et 10 % du montant des dépenses admissibles sera inclus dans la déduction « compte relatif à certains frais québécois d'exploration minière de surface » (au sens octroyé à ces expressions dans la *Loi sur les impôts* (Québec)) permettant une augmentation de la déduction à 20 % pour les fins fiscales Québécoises.

En guise de rémunération pour les services rendus dans le cadre du placement, les courtiers ont reçu une commission en espèces de 204 327 \$. En guise de rémunération additionnelle, la Société a également octroyé un total de 154 558 bons de souscription de rémunération non-transférables permettant d'acquérir une action de catégorie A dans le capital social de la Société au prix de 0,255 \$ et 352 384 bons de souscription de rémunération non-transférables permettant d'acquérir une action de catégorie A dans le capital social de la Société au prix de 0,297 \$ (les « **bons de souscription de rémunération** »). Chaque bon de souscription de rémunération peut être exercé pour une période de 18 mois suivant la date de clôture du placement.

Tous les titres à être émis en vertu du placement sont assujettis à une période de restriction expirant le 20 avril 2020, conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada. Le placement reste soumis à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

Des initiés ont souscrit dans le cadre du placement de la façon suivante : 98 040 actions accréditives du Québec ont été souscrites par Denis Lachance, un administrateur de la Société et 98 040 actions accréditives du Québec ont été souscrites par Jean Dion, un administrateur de la société. Ces opérations constituent des « opérations avec des personnes apparentées » au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** ») et au sens de la politique 5.9 de la Bourse de croissance TSX – *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*. Cependant, les administrateurs de la Société qui ont voté en faveur du Placement ont déterminé que les dispenses de l'obligation d'évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires, prévues respectivement aux articles 5.5 a) et 5.7 1) a) du *Règlement 61-101*, peuvent être invoquées car ni la juste valeur marchande des actions émises à des initiés, ni la juste valeur marchande de la contrepartie payée pour ces

actions ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la Société. Aucun administrateur de la Société n'a exprimé d'opinion contraire ou de désaccord en lien avec ce qui précède.

Ce communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant des titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi des États-Unis ») ou de toute autre loi étatique, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à une personne américaine, ou pour le compte ou le bénéfice d'une personne américaine, sans enregistrement préalable en vertu de la Loi des États-Unis et autres lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables ou en l'absence d'une dispense d'inscription applicable.

À propos de Ressources Minières Radisson Inc.

Radisson est une société d'exploration minière dédiée à son projet O'Brien, qu'elle détient à 100 %, localisé à l'intérieur du camp minier Bousquet-Cadillac recoupé par la faille régionale de Cadillac, en Abitibi, province de Québec. Le camp minier Bousquet-Cadillac a produit plus de 21 000 000 d'onces d'or au cours des 100 dernières années. Le projet est l'hôte de l'ancienne mine O'Brien considérée avoir été le principal producteur d'or à fortes teneurs de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi à l'époque de sa production (1 197 147 tonnes métriques à 15.25 g/t Au pour 587 121 onces d'or entre 1926-1957; 3D Geo-solution, juillet 2019).

Au nom du conseil d'administration de la Société

Mario Bouchard

Président, chef de la direction et administrateur

Certaines informations décrites sont sujettes à l'approbation des autorités réglementaires. La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Énoncés prospectifs :

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, contenus dans le présent communiqué de presse, y compris, sans s'y restreindre, ceux relatifs à l'utilisation prévue du produit de la levée de fonds du placement, le développement du projet O'Brien et de manière générale, le paragraphe « À propos de Ressources Minières Radisson Inc. » ci-dessus, qui décrit essentiellement les perspectives de la Société, constituent de « l'information prospective » ou des « énoncés prospectifs » selon le sens attribué par aux lois sur les valeurs mobilières applicables et sont fondés sur des attentes, des estimations et des prévisions faites en date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la Société au moment où ces énoncés ont été formulés, sont assujetties à des incertitudes et à des imprévus importants sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel. Ces estimations et ces hypothèses peuvent s'avérer inexactes. Beaucoup de ces incertitudes et de ces imprévus peuvent affecter directement ou indirectement ou pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs et les événements futurs, pourraient sensiblement différer de ce qui est présentement anticipé par la Société. Ces facteurs de risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que ces énoncés changent de façon importante, ainsi que les hypothèses retenues pour développer de tels énoncés sont décrits dans la documentation de divulgation de Radisson sur le site web de SEDAR au www.sedar.com.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent un nombre d'incertitudes et de risques intrinsèques, tant généraux que particuliers, et il est possible que les estimations, prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou que les hypothèses ne reflètent pas les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but de fournir de l'information sur les efforts de la direction de développer projet O'Brien et, plus généralement, les attentes et les plans de la direction relatifs à l'avenir. Les lecteurs sont mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces énoncés prospectifs puisqu'un certain nombre de facteurs de risque importants et d'événements futurs pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les croyances, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations, hypothèses, et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont concernés par ces mises en garde et ceux faits dans nos autres dépôts auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs ou d'expliquer une différence considérable entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Pour plus d'information, visitez notre site web au www.radissonmining.com ou contactez :

Hubert Parent-Bouchard

Développement des affaires

(819) 763-9969

hpouchard@radissonmining.com